Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le

ID: 059-215903832-20230116-DC_2023_009-AU



Service: Etat Civil JNV/CB/LL N° DC-2023-009

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet: achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur HACHE Maurice et Madame HACHE née BERTHE Michèle tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3381 à Monsieur HACHE Maurice et Madame HACHE née BERTHE Michèle domiciliés à Marly (Nord) — 6 Avenue de la Commune de Paris.

Cette concession est accordée à compter du 16 janvier 2023 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 16 janvier 2023

Pour Le Maire, L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le et de la publication le

Isabelle DUPONT